

# Commune de Gimel | Rapport de synthèse de la démarche participative « ATELIER PARTICIPATIF PROJET DE LA VERNETTE »

8 avril 2026 | Rapport de synthèse



## TABLE DES MATIÈRES

### **1 - CADRE DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE**

- 1.1- Préambule
- 1.2- Chronologie et objectifs du processus participatif
- 1.3- Projet La Vernette

### **2 - RÉSULTATS DE L'ATELIER THÉMATIQUE**

- 2.1 - Variantes
- 2.2 - Matrice
- 2.3 - Précisions sur l'analyse des résultats
- 2.4 - Densité
- 2.5 - Intégration
- 2.6 - Espaces publics
- 2.7 - Ambiance
- 2.8 - Sécurisation du carrefour et de la Rue de la Chomaz
- 2.9 - Mobilité et accès
- 2.10 - Synthèse générale

### **3 - RÉSULTATS DE L'ATELIER « AMBIANCE DES ESPACES PUBLICS »**

- 3.1- Contexte
- 3.2- Synthèse des résultats

### **4 - CONCLUSION**

# 1 - CADRE DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

## 1.1 - PRÉAMBULE

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'affectation (PA) La Vernette à Gimel, la Municipalité a organisé une première démarche participative en 2023 visant à informer la population et à recueillir son avis sur les orientations et variantes du projet. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des études et travaux menés par la Municipalité depuis plusieurs années sur ce secteur.

Les premières soirées participatives ont eu lieu les 1<sup>er</sup>, 2 et 16 novembre 2023 et ont rassemblé un total de 114 participants. Ces rencontres ont permis de collecter les premières perceptions et remarques de la population, lesquelles ont été prises en compte dans l'élaboration de scénarios de développement du PA. Dans ce contexte, ABA Partenaires SA a été mandaté pour organiser une nouvelle démarche participative.

Les deuxièmes ateliers participatifs se sont déroulés les 4 et 6 novembre 2025 à Gimel et ont rassemblé un total de 67 participants. Ces soirées se sont déroulées en 3 étapes :

### 1) Présentation du projet La Vernette

Après une introduction de la part des représentants de la Municipalité, ont été présentés l'historique du projet, les objectifs poursuivis et les études réalisées. Trois variantes pour la place de La Vernette ont ensuite été présentées à la population.

### 2) Atelier 1 : Forme urbaine et densité

Les participants ont analysé, d'abord individuellement puis en groupe, les trois variantes de densité et de forme urbaine, en répondant à une série de questions préétablies. Répartis par groupe, les participants ont ensuite synthétisé les réponses avant de les restituer en plénum. Ces éléments ont permis de mettre en évidence les points positifs et négatifs du projet de La Vernette.

### 3) Atelier 2 : Espaces publics : aménagements et matérialité

Les participants ont travaillé par groupe sur des éléments de matérialité et d'usage des espaces publics, à l'aide de supports visuels et de cartes d'ambiance. Ils ont élaboré des moodboards catégorisant les propositions selon les degrés de préférence (« désirable », « indésirable ») et ont pu compléter ces supports par des annotations ou des dessins. Les résultats ont ensuite été présentés en plénum.

*Le présent rapport est écrit en utilisant le genre masculin dans le seul but de faciliter la lecture. Il synthétise l'ensemble des remarques et considérations récoltées lors des ateliers participatifs.*

Grande salle de Gimel - le 6 novembre 2025



## 1.2 - CHRONOLOGIE ET OBJECTIFS DU PROCESSUS PARTICIPATIF

Le processus participatif a été organisé selon les objectifs suivants :

- Informer en détail la population sur le projet de développement du quartier de La Vernette prévu à ce jour ;
- Évaluer l'acceptabilité du projet auprès de la population et mettre en évidence les points forts et les points critiques du projet avant le développement d'un plan d'affectation.

Le présent rapport constitue une synthèse des **principales visions, craintes et suggestions** issues des deux soirées d'ateliers. Il n'a pas pour objectif de revenir en détail sur les études et projets menés précédemment. Les citations et les images reportées dans le corps du présent rapport sont des exemples prélevés de l'ensemble du matériel produit par les participants lors des ateliers. Les idées et propositions évoquées sont ici présentées de manière à constituer un document utile pour les prises de décisions de la Commune vis-à-vis du projet de PA La Vernette.

Les acteurs impliqués dans chaque étape du développement du projet La Vernette sont détaillés dans le schéma ci-contre.

*Chronologie du processus participatif*



### 1.3 - PROJET LA VERNETTE

En 2015 La Municipalité a lancé les études pour le projet La Vernette. Un mandat d'études parallèles (MEP) a été organisé et a permis de désigner un projet lauréat.

Les objectifs du projet lauréat étaient les suivants :

- Aménager une place du village et créer des espaces collectifs
- Offrir une qualité et une valeur d'ensemble au lieu
- Permettre le développement d'un programme mixte (habitation, activités, services publics)
- Assurer une accessibilité sécurisée
- Permettre la création d'un parking souterrain
- Apporter une plus-value économique à la Commune

Pour étayer le projet de développement de ce secteur central et sensible de Gimel à travers le PA La Vernette, ont été menées différentes études:

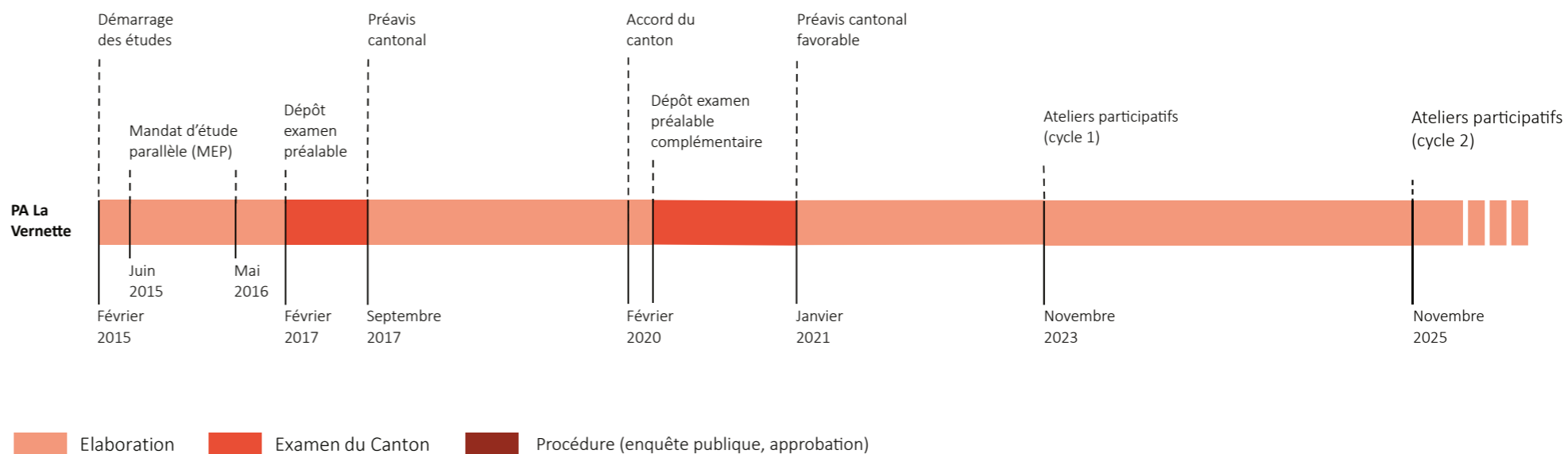
- Études hydrogéologiques préliminaires (2015) - Impact Concept SA
- Mandat d'étude parallèle (2015-2016)
- Études circulation et stationnement (2020) - Christe & Gyax SA
- Études urbanistiques (2015-2021) - GEA Vallotton & Chanard SA
- Étude acoustique (2020) - CSD Ingénieurs SA

A l'appui des différentes études réalisées et sur la base des quotas de densification impartis par le canton pour les centres locaux (mesure A11 du PDCn), un premier projet de plan d'affectation (PA) a été réalisé en 2021. Au vu des enjeux liés au projet, le plan d'affectation a été soumis à la population à travers une première démarche participative en novembre 2023. Les discussions lors de la démarche ont mis en évidence le besoin de :

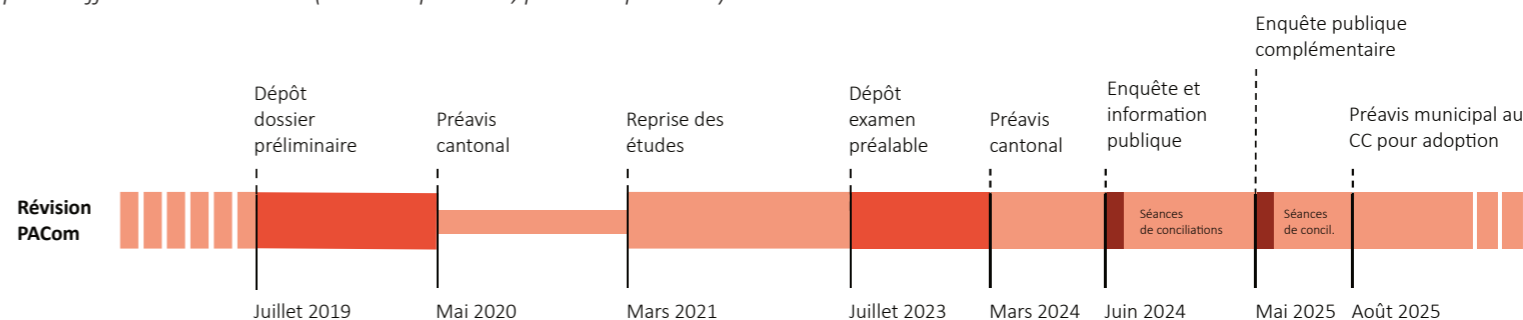
- Réduire la densité du quartier
- Intégrer des toitures à pans et non plate
- Concevoir une place de la Vernette d'envergure
- Concevoir des espaces publics de rencontre laissant une part belle aux surfaces végétalisées

A la suite de cette démarche, la Municipalité a décidé de revoir fondamentalement le projet en développant 3 variantes d'implantation et de les soumettre à la population lors d'un second atelier participatif organisé en novembre 2025 (objet du présent rapport). Les trois variantes ont été élaborées sur la base des principes et concepts issus du projet lauréat du MEP, en adaptant celui-ci avec les retours de la population gimélane exprimés lors des ateliers participatifs organisés en novembre 2023.

Chronologie du projet de La Vernette



Chronologie du projet de révision du plan d'affectation communal (mené en parallèle, pour comparaison)



## 2 - RÉSULTATS DE L'ATELIER THÉMATIQUE

### 2.1 - VARIANTES

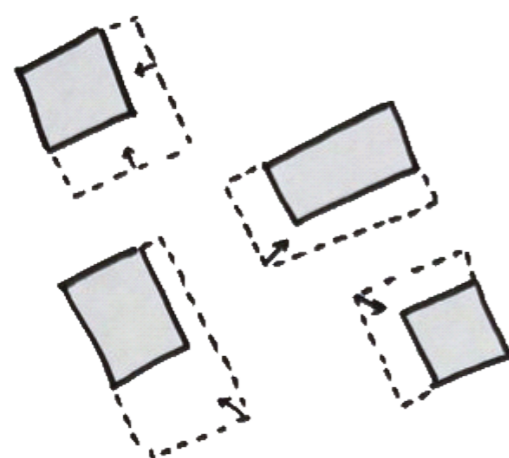
Le premier atelier participatif avait pour objectif d'examiner la forme urbaine et la densité envisagée dans le cadre du projet de plan d'affectation de la Vernette. Trois variantes de développement ont été soumises aux participants. Elles se distinguent par l'ajustement d'un paramètre influençant la densité bâtie : la surface construite, la hauteur des bâtiments ou le nombre total de bâtiments. Ces variantes ont été élaborées de manière à explorer différentes configurations possibles tout en respectant les contraintes économiques identifiées. Il a été précisé qu'une réduction simultanée de plusieurs paramètres conduirait à une densité trop faible pour assurer la viabilité économique du projet pour la Commune selon une première analyse économique réalisées sur les variantes.

L'atelier s'est déroulé en plusieurs étapes successives. Les participants ont d'abord pris connaissance des trois variantes au moyen de trois supports illustrés et d'une matrice de questions commune. Un quatrième support présentant les enjeux liés à la mobilité et plus spécifiquement sur les modalités d'accès au futur parking souterrain a été mis à disposition. Une réflexion individuelle a permis à chacun d'évaluer les variantes selon différents critères, avant une mise en commun en petits groupes pour établir une synthèse collective. Enfin, chaque groupe a présenté en plénière ses conclusions thématiques, permettant d'identifier les convergences, les divergences et la variante jugée la plus appropriée pour chaque question.

Le détail des variantes et des planches est présenté dans les pages suivantes.

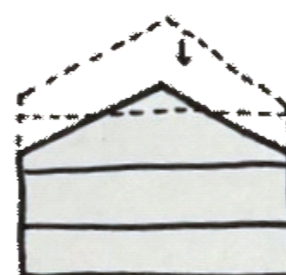
#### VARIANTE 1

Réduction de la surface bâtie



#### VARIANTE 2

Réduction de la hauteur



#### VARIANTE 3

Réduction du nombre de bâtiments

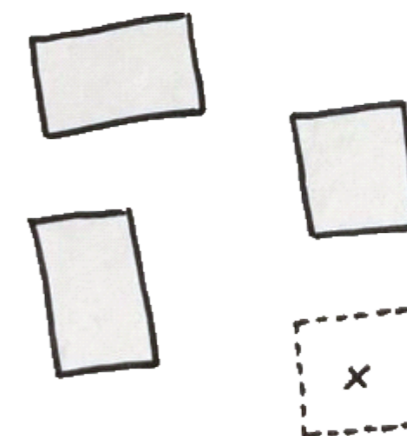


Planche de présentation de la variante 1

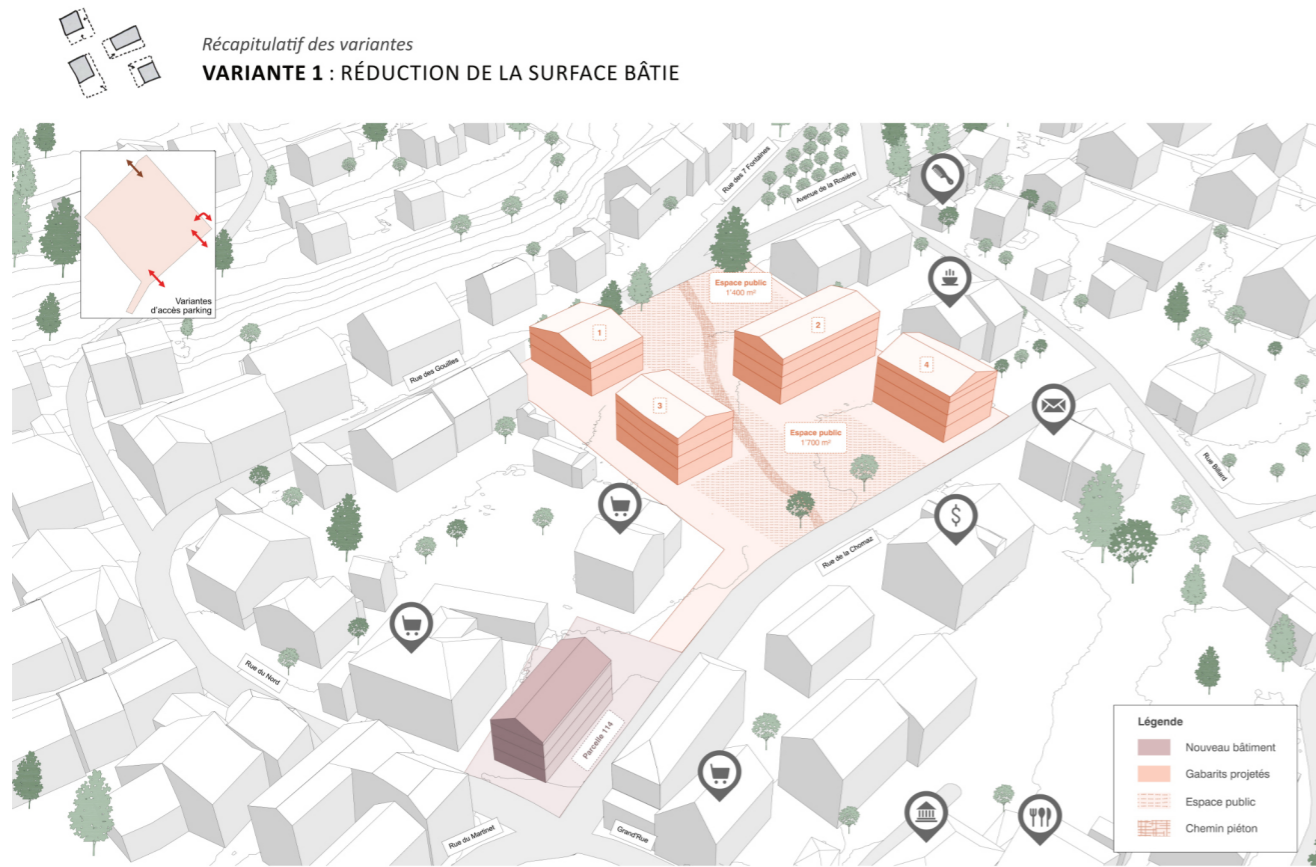
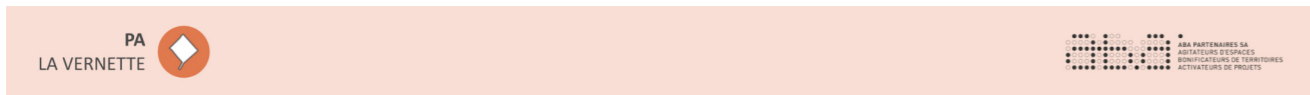
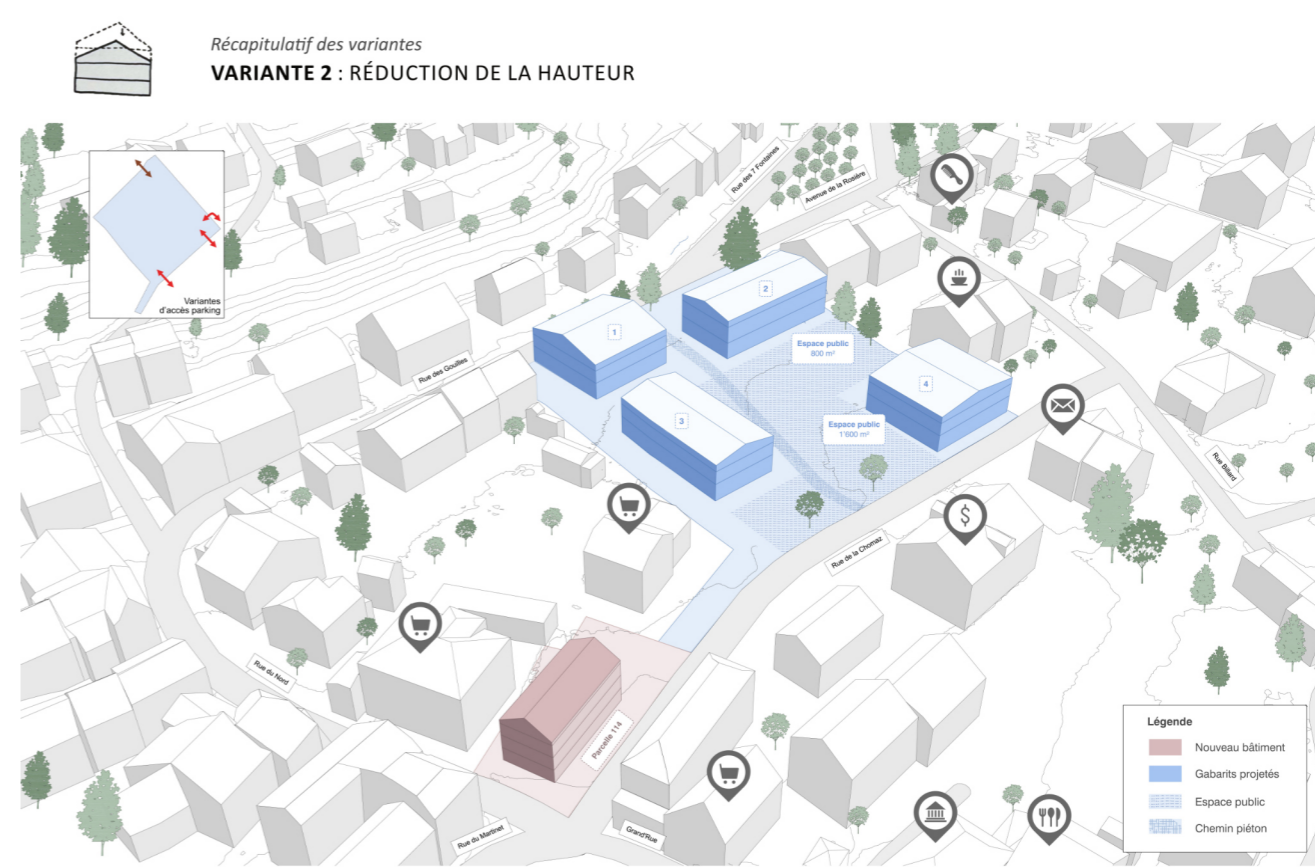
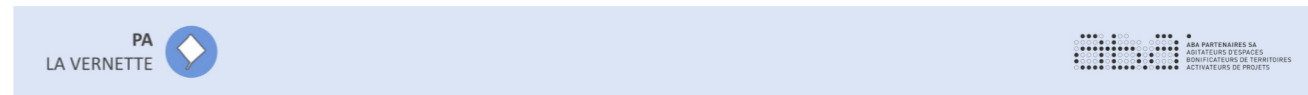


Planche de présentation de la variante 2



RÉSUMÉ

Périmètre du projet

Surface bâtie (SB)  
1'350 m<sup>2</sup>

Surface plancher déterminante (SPD)  
5'100 m<sup>2</sup>

IUS  
0.79

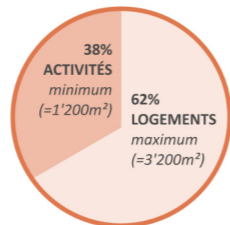
Espace public  
Env. 3'100 m<sup>2</sup>

Nombre de places de stationnement  
106 places

**+ 64 HAB**  
≈ 16 hab / immeuble  
≈ 5 à 7 apt. / immeuble

La variante est basée sur les principes du PA « La Vernette » réalisé en 2021, présentant quatre bâtiments. La densité est réduite (IUS = 0.79) par la diminution de la surface bâtie des bâtiments.

L'implantation des bâtiments en limite extérieure des périmètres permet d'optimiser la dimension des espaces publics.

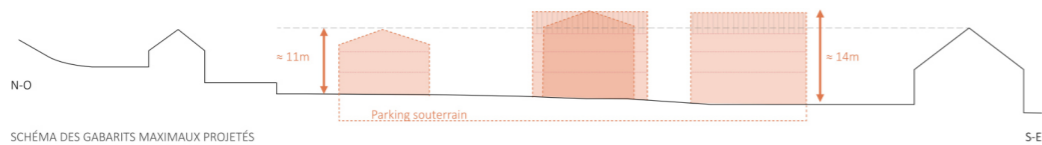
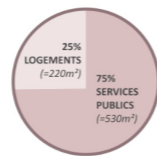


Parcelle 114

Surface plancher déterminante (SPD)  
Env. 700 m<sup>2</sup>

IUS  
1

Nombre de places de stationnement  
Env. 20 places



SCHEMA DES GABARITS MAXIMAUX PROJETÉS

RÉSUMÉ

Périmètre du projet

Surface bâtie (SB)  
1'700 m<sup>2</sup>

Surface plancher déterminante (SPD)  
5'100 m<sup>2</sup>

IUS  
0.78

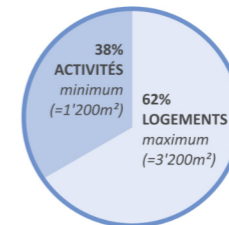
Espace public  
Env. 2'400 m<sup>2</sup>

Nombre de places de stationnement  
106 places

**+ 63 HAB**  
≈ 16 hab / immeuble  
≈ 5 à 7 apt. / immeuble

La variante reprend les principes du PA « La Vernette », en diminuant l'ensemble des bâtiments à 3 étages. Elle libère un vaste espace public central et orienté vers le Sud.

Cette généreuse place centrale peut être subdivisée en deux sous espaces : un premier espace cadré au nord-est propice au développement d'un programme plus privé et calme, puis une grande place ouverte à échelle urbaine en lien avec les commerces existants au sud.

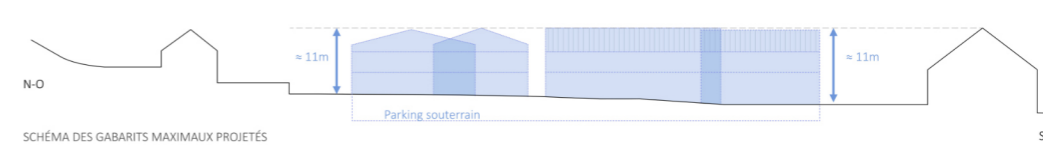
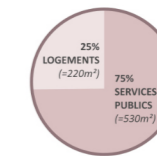


Parcelle 114

Surface plancher déterminante (SPD)  
Env. 700 m<sup>2</sup>

IUS  
1


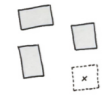
Nombre de places de stationnement  
Env. 20 places



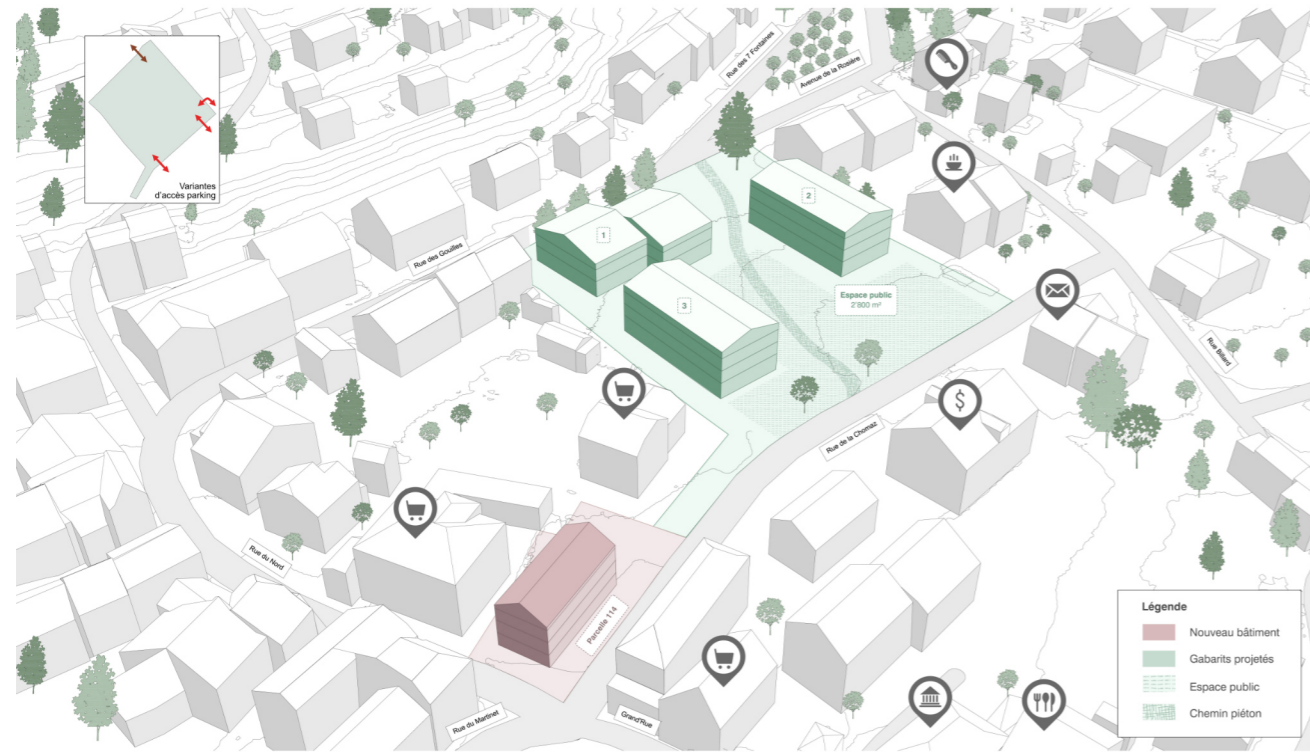
SCHEMA DES GABARITS MAXIMAUX PROJETÉS

Planche de présentation de la variante 3

PA  
LA VERNETTE

Récapitulatif des variantes  
**VARIANTE 3 : RÉDUCTION DU NOMBRE DE BÂTIMENTS**



RESUMÉ

Périmètre du projet

Surface bâtie (SB)  
1'500 m<sup>2</sup>

Surface plancher déterminante (SPD)  
5'400 m<sup>2</sup>

IUS  
0.84

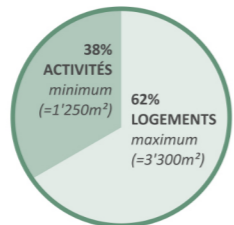
Espace public  
Env. 2'800 m<sup>2</sup>

Nombre de places de stationnement  
109 places

**+ 66 HAB**  
≈ 22 hab / immeuble  
≈ 6 à 9 apt. / immeuble

La variante n°3 propose **3 volumes bâtis**. Un volume est supprimé et libère une **vaste place au sud**, en continuité avec la future zone piétonne et commerciale de la Chomaz.

Les bâtiments sont orientés de manière à favoriser l'ensoleillement et aussi à protéger l'espace public du vent.

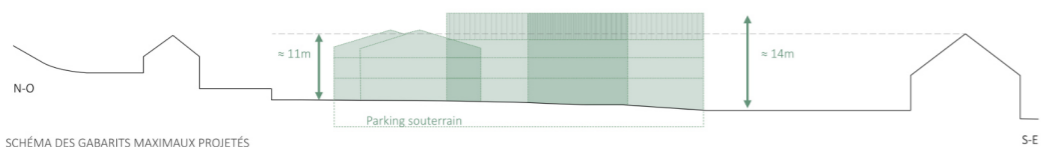
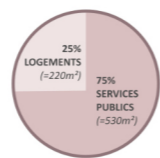


Parcelle 114

Surface plancher déterminante (SPD)  
Env. 700 m<sup>2</sup>

IUS  
1

Nombre de places de stationnement  
Env. 20 places



SCHEMA DES GABARITS MAXIMALX PROJÉTÉS

## 2.2 - MATRICE

PA LA VERNETTE		ABA PARTENAIRES SA AGITATEURS D'ESPACES BONIFICATEURS DE TERRITOIRES ACTIVATEURS DE PROJETS			
		VARIANTE 1	VARIANTE 2	VARIANTE 3	MEILLEURE VARIANTE
<b>DENSITÉ</b>	Est-ce que j'aurais l'impression d'être à l'étroit ou à l'aise dans ce quartier ? Est-il équilibré ?	X / - / ✓	X / - / ✓	X / - / ✓	
<b>INTÉGRATION</b>	Est-ce que ce quartier ressemble au reste du village ? Est-il bien intégré ?	X / - / ✓	X / - / ✓	X / - / ✓	
<b>ESPACES PUBLICS</b>	Est-ce que les espaces entre les bâtiments me donnent envie de me promener, m'asseoir, jouer ?	X / - / ✓	X / - / ✓	X / - / ✓	
<b>AMBIANCE</b>	En habitant dans le quartier, est-ce que je pourrais me sentir bien ici, croiser mes voisins, laisser mes enfants jouer ?	X / - / ✓	X / - / ✓	X / - / ✓	
<b>MOBILITÉ DOUCE</b>	Voyez-vous un ou des point(s) faible(s) liés à l'élargissement et sécurisation de de la chaussée et du carrefour de la rue de la Chomaz ?				
<b>MOBILITÉ ET ACCÈS</b>	Quelle(s) proposition(s) pour l'emplacement de l'entrée au parking souterrain semble la ou les plus pertinente(s) ?				
<b>SYNTHÈSE</b>	1 point fort + 1 réserve majeure par variante				

## 2.3 - PRÉCISIONS SUR L'ANALYSE DES RÉSULTATS

L'analyse des résultats repose sur une lecture croisée des réponses quantitatives (votes et pourcentages) et des éléments qualitatifs issus des échanges entre participants. Pour chaque question, les tendances ont été identifiées à partir des arguments exprimés collectivement, en veillant à restituer fidèlement les positions majoritaires, mais aussi les nuances et réserves formulées. L'objectif n'est pas d'interpréter les intentions des participants, mais de rendre compte de manière transparente des préférences exprimées et des points de convergence ou de divergence.

La question portant sur la désignation d'une « meilleure variante » n'a pas été intégrée à la synthèse finale. En effet, les résultats observés sur cette question se révèlent peu fiables et non représentatifs, en raison d'un nombre élevé de votes blancs, compris entre 41 % et 68 % selon les questions. Dans ce contexte, produire une synthèse aurait nécessité une interprétation des résultats, ce qui ne correspond pas à la démarche adoptée.

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer ce taux important de réponses non renseignées. D'une part, certains participants ont rencontré des difficultés à se positionner, soit par manque de temps en fin d'atelier, soit parce qu'ils ne souhaitaient pas désigner une variante unique, bien que leurs réponses aux autres questions laissent parfois apparaître des préférences implicites. D'autre part, le caractère répétitif de l'exercice a pu engendrer une forme de lassitude, perceptible dans l'augmentation progressive du nombre de votes blancs au fil des questions. Enfin, une partie des participants a utilisé le vote blanc comme un moyen d'exprimer une insatisfaction vis-à-vis des variantes proposées, traduisant ainsi une forme de rejet ou de réserve globale.

Au regard de ces éléments, il a été privilégié une analyse centrée sur les arguments, les tendances et les critères d'évaluation exprimés par les participants, plutôt que sur un classement formel des variantes.

## 2.4 - DENSITÉ

Le premier thème a été consacré à la question de la densité bâtie au sein du projet de La Vernette. Il visait à recueillir les perceptions de la population concernant la densité, la typologie et la hauteur des bâtiments.

La question centrale posée était :

**« Est-ce que j'aurais l'impression d'être à l'étroit ou à l'aise dans ce quartier ? Est-il équilibré ? »**

Les restitutions montrent des avis nuancés et souvent contrastés, révélant une sensibilité marquée aux questions de hauteur, de compacité et de confort spatial.

Atelier thématique : synthèse et décompte des résultats pour la question :



La **variante 1** est globalement perçue comme trop haute et trop cloisonnée, créant une impression d'étouffement. La division des espaces publics en deux n'est globalement pas appréciée. Quelques participants reconnaissent toutefois une certaine logique dans la répartition des volumes, mais la majorité considère que la hauteur compromet l'équilibre général du quartier.

La **variante 2** suscite des appréciations contrastées. Elle est perçue comme équilibrée, principalement grâce à des hauteurs mieux adaptées au contexte villageois, mais plusieurs remarques soulignent une impression de compacité excessive, un positionnement parfois jugé moins adéquat et une présence limitée d'espaces publics.

La **variante 3**, quant à elle, est appréciée pour les espaces publics plus généreux qu'elle permet de dégager, offrant une sensation d'aération et de respiration dans le quartier. Elle est également parfois perçue comme économiquement plus favorable. Néanmoins, de nombreux participants estiment que les bâtiments sont trop grands ou trop rapprochés, renforçant une impression de densité globale excessive. Quelques personnes formulent des inquiétudes concernant la proximité d'un bâtiment avec la laiterie. Certains considèrent qu'avec quelques ajustements de hauteur ou de positionnement, cette variante pourrait néanmoins atteindre un équilibre intéressant entre densité et qualité d'usage.

### Synthèse

Les tendances générales montrent une préoccupation largement partagée concernant la densité, la hauteur et l'échelle perçue des bâtiments. Beaucoup de participants évoquent des zones trop étroites, des volumes jugés imposants ou un manque d'espaces publics dans les variantes 1 et 2, tandis que la variante 3 offre un espace central plus généreux mais souffre d'une volumétrie importante. Globalement, il peut être relevé qu'aucune variante ne répond pleinement à l'ensemble des attentes. Au-delà des différences d'appréciation, plusieurs interrogations ont été émises par les participants, notamment sur les obligations de densité imposées au projet ou encore sur la possibilité d'envisager un projet entièrement dédié à l'utilité publique.

## 2.5 - INTÉGRATION

La seconde thématique portait sur l'intégration des nouvelles constructions dans le tissu villageois. L'objectif était d'évaluer dans quelle mesure les trois variantes proposées s'inscrivaient harmonieusement dans le paysage bâti existant, tant du point de vue des volumes et des hauteurs que de l'implantation et de la continuité avec les constructions voisines.

La question posée était :

« **Est-ce que ce quartier ressemble au reste du village ? Est-il bien intégré ?** »

Atelier thématique : synthèse et décompte des résultats pour la question :



La **variante 1** est globalement perçue comme trop morcelée et certains volumes projetés paraissent trop hauts et bloquent la perception d'ouverture du quartier. L'implantation en quinconce est parfois considérée comme cohérente. Les volumes et l'implantation rappellent l'architecture existante mais la densité ressentie dans certains secteurs est jugée excessive et certains bâtiments, notamment celui situé près de la pharmacie, sont perçus comme mal positionnés.



La **variante 2** apparaît comme la plus convaincante en matière d'intégration. Sa hauteur est appréciée car elle permet un meilleur alignement avec les constructions existantes. Le positionnement des bâtiments crée une continuité plus harmonieuse. Quelques ajustements nécessaires sont toutefois évoqués, notamment en lien avec la proximité de la laiterie (risque de nuisances).



La **variante 3** offre quant à elle des ouvertures intéressantes, notamment sur la rue de la Chomaz, ce qui contribue à une impression de plus grande fluidité en matière de mobilité douce. Certains participants apprécient la relation visuelle dégagée et la lisibilité spatiale qu'elle peut offrir. Toutefois, de nombreux commentaires mettent en avant la masse et la proximité des bâtiments. Malgré cela, plusieurs remarques soulignent que la variante pourrait atteindre une cohérence acceptable si des ajustements de hauteur ou de positionnement étaient envisagés.

Le « décalage » envisagé sur l'un des bâtiments est régulièrement cité comme un élément bienvenu, car elle évoque davantage la morphologie du village.

### Synthèse

Les tendances observées dans les matrices et les discussions montrent que la variante 2 est la plus appréciée en matière d'intégration, avec un grand nombre de participants la désignant comme la meilleure option. Elle est également la seule variante à obtenir davantage d'évaluations positives (✓) que négatives (X) dans les réponses individuelles, ce qui confirme la pertinence perçue de sa volumétrie et de son inscription dans le contexte villageois. Toutefois, cette préférence doit être considérée avec prudence : en effet, plusieurs participants n'ont pas souhaité prendre position sur les variantes, par manque de temps ou par rejet de celles-ci.

## 2.6 - ESPACES PUBLICS

La troisième question invitait les participants à se prononcer sur la qualité des espaces publics proposés dans les trois variantes. Le projet de la Vernette prévoit en effet un ensemble d'espaces extérieurs se développant entre les bâtiments, comprenant un cheminement de mobilité douce et des surfaces non construites représentant, selon les périmètres, entre 15 et 25 % du site. Comme dans les thématiques précédentes, la proportion de votes blancs est très élevée (58,1 %).

L'exercice posait la question suivante :

« *Est-ce que les espaces entre les bâtiments me donnent envie de me promener, m'asseoir, jouer ?* »

Atelier thématique : synthèse et décompte des résultats pour la question :



La **variante 1** apparaît comme relativement morcelée. Si certains participants considèrent que les espaces publics sont lisibles, plusieurs commentaires soulignent un manque de cohésion entre les différents espaces extérieurs. L'organisation des bâtiments et les deux espaces publics projetés donnent l'impression d'espaces fragmentés ou trop resserrés, malgré une large surface dédiés à ces derniers. La qualité des lieux dépendrait fortement de la manière dont les végétaux, les assises ou les usages seraient aménagés, à un niveau de détail encore trop incertain pour permettre une évaluation précise.



La **variante 2** est perçue comme globalement harmonieuse, notamment grâce à un agencement des espaces publics équilibré et à l'intégration de zones de dégagement entre les bâtiments. Toutefois, certaines remarques indiquent que les espaces entre les bâtiments pourraient apparaître plus étroits que dans les autres variantes, ce qui limite pour certains la sensation d'ouverture et de convivialité. Là encore, la qualité finale dépendra largement du traitement d'aménagement et du niveau de végétalisation.



La **variante 3** est celle qui se démarque le plus clairement parmi les réponses exprimées. Elle est appréciée en raison de l'espace public plus vaste, formant une « *place de village* » avec une meilleure ouverture. Plusieurs participants soulignent que l'espace central paraît plus aéré, plus lisible et potentiellement plus fédérateur. Néanmoins, quelques remarques nuancent cet avis, en relevant que certains bâtiments paraissent trop proches ou trop massifs. Plusieurs remarques attirent l'attention sur la proximité entre les zones de jeu potentielles et les flux de circulation.

### Synthèse

Les tendances observées dans les matrices de l'atelier et les discussions indiquent que la variante 3 est la plus souvent désignée comme la meilleure option. Cette préférence doit toutefois être considérée avec prudence : en effet, plusieurs participants n'ont pas souhaité prendre position sur les variantes, par manque de temps ou par rejet de celles-ci. Les commentaires recueillis mettent en évidence l'importance, pour les habitants, de disposer d'une vision plus précise des aménagements (mobilier, végétation, ambiances, usages) pour formuler un avis définitif.

## 2.7 - AMBIANCE

La quatrième thématique de l'atelier portait sur l'ambiance générale du futur quartier et sur la qualité de vie qu'il pourrait offrir. Un nombre plus important de votes blancs est relevé (68.3%). La thématique de l'ambiance a suscité des réserves, en raison de la difficulté pour plusieurs participants de se projeter à un stade aussi précoce du projet et d'imaginer concrètement les futurs espaces.

L'exercice posait la question suivante :

**« En habitant dans le quartier, est-ce que je pourrais me sentir bien ici, croiser mes voisins, laisser mes enfants jouer ? »**

Atelier thématique : synthèse et décompte des résultats pour la question :



La **variante 1** suscite des avis contrastés. Certains participants apprécient les espaces relativement généreux et y imaginent des espaces verts. Cependant, plusieurs remarques soulignent un manque de distinction claire entre les espaces communs et les espaces privés. Quelques commentaires expriment une difficulté à percevoir une identité d'ensemble, ou une ambiance suffisamment sécurisante pour les enfants, en particulier en lien avec la proximité de certains bâtiments avec les zones de circulation.

La **variante 2** est perçue comme relativement équilibrée et offrant une bonne visibilité dans les espaces extérieurs. Bien que cette variante soit globalement appréciée et reconnue pour sa cohérence d'ensemble, elle ne se distingue pas de manière marquée dans les choix finaux : beaucoup de participants estiment que l'ambiance dépendra largement de la qualité d'aménagement et du traitement végétal, plus que de la seule implantation des bâtiments.

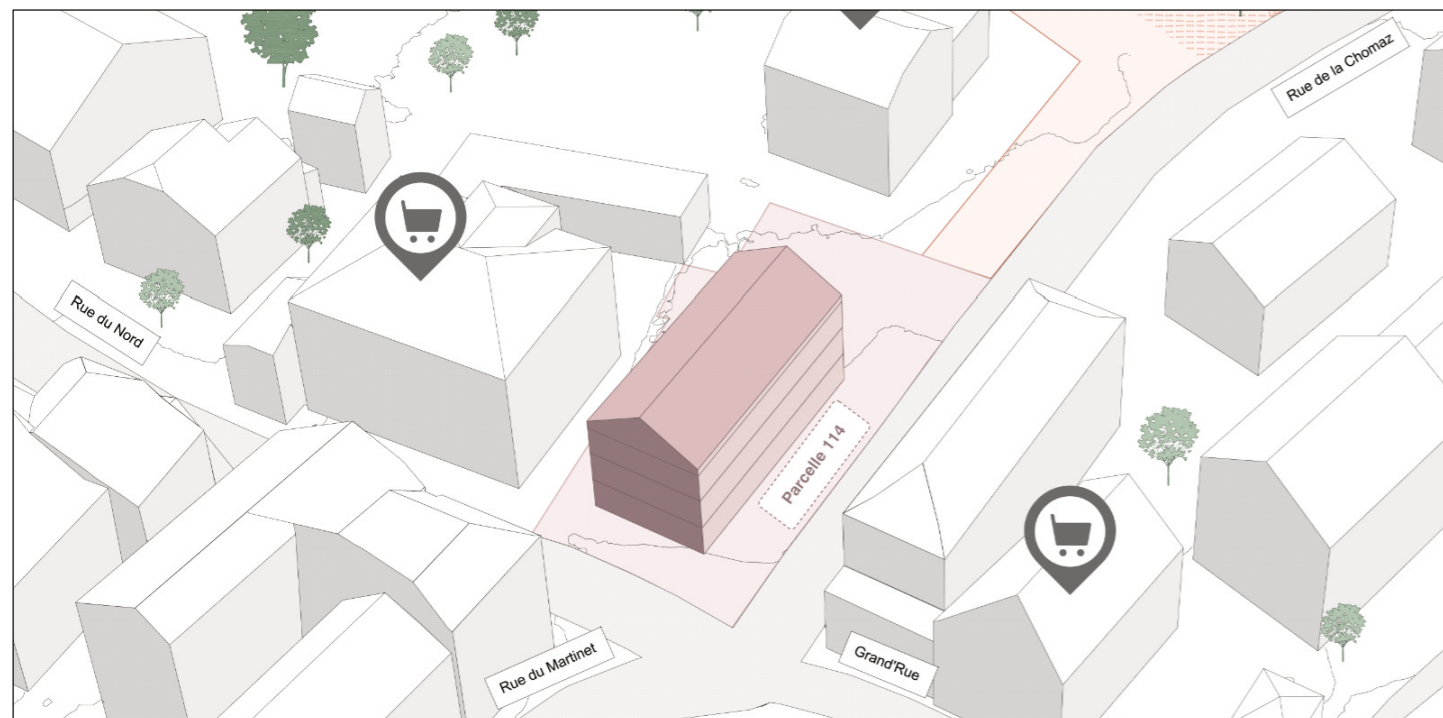
La **variante 3** a souvent été nommée comme une bonne option en matière d'ambiance. L'ouverture vers la rue de la Chomaz est appréciée par plusieurs personnes, qui y voient un potentiel pour un cadre agréable et vivant bien qu'une attention particulière devra être portée concernant la sécurité des enfants. De même, quelques participants relèvent que la variante pourrait conduire à des ambiances différentes entre le haut et le bas du site, ce qui nécessite un traitement attentif des transitions et des liaisons.

Son grand espace central est souvent cité comme un élément permettant de se projeter dans le quartier, imaginer des événements ou des activités sociales.

### Synthèse

Les résultats des matrices et les discussions en plénière montrent que les variantes 2 et 3 sont les plus intéressantes sur le point de l'ambiance. Toutefois, comme dans les autres thématiques, cette tendance doit être nuancée : en effet, un grand nombre de participants n'ont pas souhaité prendre position sur les variantes, par manque de temps ou par rejet de celles-ci. De nombreux participants ont également indiqué qu'il leur était « difficile de se projeter », ou que l'ambiance dépendrait avant tout des aménagements extérieurs (végétalisation, mobilier, usages, etc.).

Dans l'ensemble, les échanges confirment que la qualité de vie dans le futur quartier reposera notamment sur la sécurité des cheminements et la capacité à générer des lieux de rencontre conviviaux. Si la variante 3 apparaît comme la plus prometteuse dans les perceptions actuelles, la conception précise des aménagements extérieurs jouera un rôle déterminant dans l'ambiance réelle du futur quartier.



## Parcelle 114

### Surface plancher déterminante (SPD)

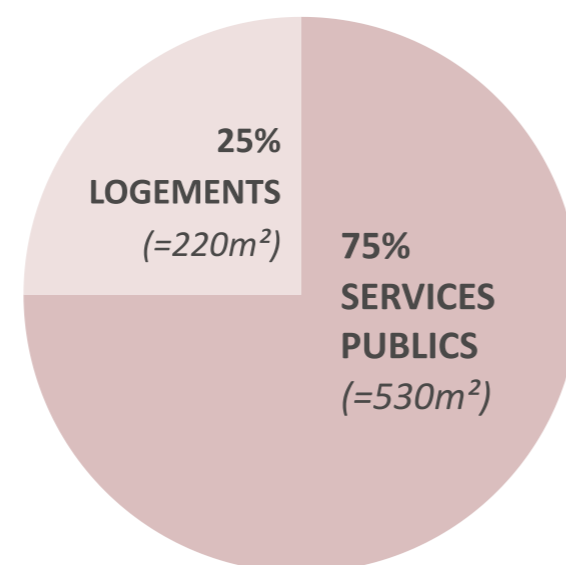
Env. 700 m<sup>2</sup>

### IUS

1

### Nombre de places de stationnement

Env. 20 places



## 2.8 SÉCURISATION DU CARREFOUR ET DE LA RUE DE LA CHOMAZ

La partie suivante de l'atelier portait sur la mobilité douce et, plus largement, sur les aménagements prévus dans le secteur de la rue de la Chomaz, incluant la construction d'un nouveau bâtiment sur la parcelle n° 114. Ces éléments, devant être perçus comme dans la continuité des réflexions liées au projet de la Vernette, constituent des interventions importantes pour l'évolution du centre du village et ont suscité un fort intérêt de la part des participants.

La question posée était la suivante, et invitait les participants à identifier d'éventuels points faibles du projet : **« Voyez-vous un ou des point(s) faible(s) liés à l'élargissement et à la sécurisation de la chaussée et du carrefour de la rue de la Chomaz ? »**.

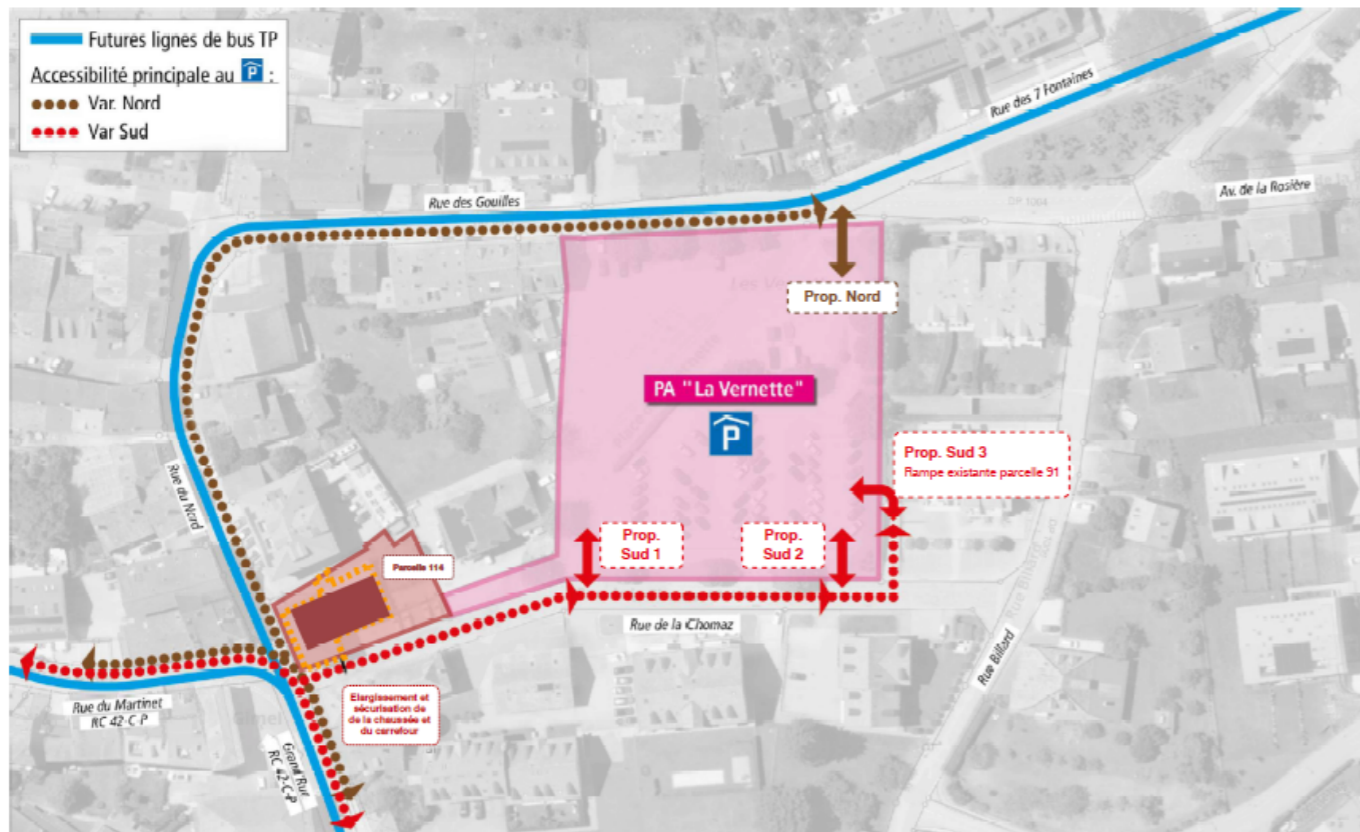
L'élargissement de la chaussée et la sécurisation du carrefour de la Chomaz ont été largement salués. Les participants ont considéré ces mesures comme essentielles pour améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes, en particulier aux abords des arrêts de bus. Les trottoirs élargis, la meilleure visibilité aux intersections et la clarification des flux sont perçus comme des améliorations importantes et essentielles par rapport à l'état actuel.

Plusieurs personnes ont rappelé que cette solution était plus appropriée que l'hypothèse initiale, envisagée en 2023, de fermeture de la rue, laquelle aurait pénalisé l'accessibilité aux commerces. L'intervention proposée apparaît dès lors comme un compromis jugé « nécessaire » et « cohérent » par une majorité de participants.

Quelques interrogations demeurent quant à la gestion future du trafic : articulation avec les lignes de bus, fréquence de passage, positionnement des arrêts, et flux aux abords de la laiterie et du Denner, etc. D'autres ont évoqué la possibilité de déplacer une partie du stationnement public hors du périmètre immédiat pour réduire la pression du trafic sur le centre.

Dans l'ensemble, les échanges relatifs au projet de la Chomaz et de la parcelle n° 114 montrent un consensus marqué : les interventions prévues dans le secteur de la Chomaz (sécurisation, élargissement, nouveaux équipements, etc.) constituent un réel levier pour l'amélioration de la sécurité des déplacements. Le projet bénéficie donc d'un soutien quasi unanime, les réserves exprimées portant principalement sur des questions de gestion des flux qui pourront être affinées dans les phases ultérieures.

**MOBILITÉ : PRINCIPES ET OBJECTIFS**



Etude de mobilité - Christie & Gygax ingénieurs Conseils SA (2025)

**2.9 - MOBILITÉ ET ACCÈS**

La dernière thématique de l'atelier portait sur la mobilité et plus spécifiquement sur les modalités d'accès au futur parking souterrain. Les participants ont été invités à se prononcer sur les propositions issues de l'étude circulation et stationnement (Christe & Gygax), initialement réalisée en 2016 puis actualisée en 2020 et en 2025. Cette étude identifie les besoins futurs en stationnement liés au projet de La Vernette, analyse les flux de circulation, et propose une relocalisation des arrêts de bus afin de sécuriser les cheminements, notamment scolaires. En 2025, l'étude proposait quatre options d'accès au parking : un accès au nord et trois accès au sud (Sud 1, Sud 2 et Sud 3, correspondant à la rampe existante). Ces variantes ont été présentées aux participants, qui ont été amenés à identifier les atouts et les limites de chacune.

La question soulevée était la suivante :

« **Quelle(s) proposition(s) pour l'emplacement de l'entrée au parking souterrain semble la ou les plus pertinente(s) ?** ».

Les échanges ont mis en lumière une tendance nette : l'accès nord est largement rejeté. Les participants soulignent la proximité immédiate avec les flux scolaires, la présence de bus, la configuration étroite de la rue et le risque accru pour les piétons, en particulier les enfants. L'introduction d'un accès dans ce secteur est perçue comme susceptible d'augmenter significativement les conflits d'usage.

À l'inverse, les accès situés au sud recueillent un soutien majoritaire, et plus particulièrement l'option Sud 3, qui repose sur l'utilisation de la rampe existante. Plusieurs participants y voient également un moyen de préserver le caractère apaisé de la place centrale projetée et d'optimiser les accès vers les parkings souterrains.

Cette préférence s'accompagne néanmoins de plusieurs recommandations. Plusieurs groupes ont insisté sur la nécessité :

- de garantir la continuité et la qualité de l'espace public, afin qu'aucune rampe ne coupe la place ou ne fragmente les usages ;
- d'assurer des cheminements piétons sécurisés entre le parking et la surface ;
- d'examiner la possibilité de réaliser un parking à deux niveaux ;
- de maintenir des places en surface destinées aux familles et aux personnes à mobilité réduite.

Les questions relatives aux transports publics ont également été discutées. Plusieurs participants ont proposé de déplacer l'arrêt de bus des Sept Fontaines vers le secteur de la Rosière, afin d'améliorer la desserte du futur quartier tout en réduisant les conflits de mobilité au nord. Une telle relocalisation permettrait également de renforcer la connexion avec l'hôpital et l'EMS, cités comme lieux importants à mieux desservir. Ces points apparaissent comme particulièrement importants aux yeux des participants.

La question du stationnement a également suscité de nombreuses préoccupations transversales. Plusieurs participants ont exprimé des craintes quant à une insuffisance de l'offre de stationnement, notamment concernant la suppression du parking extérieur existant. Si le principe d'un parking souterrain est globalement admis, il ne dissipe pas entièrement les inquiétudes relatives à la capacité réelle du futur équipement à répondre aux besoins des habitants, des visiteurs et des usagers des commerces. Il a été précisé lors de la soirée que les dimensions précises du parking souterrain n'étaient à ce jour pas connues et nécessiteraient une étude complémentaire basée sur une variante définitive. Au-delà du périmètre du projet de la Vernette, les participants souhaitent que la Municipalité développe une vision plus globale et cohérente du stationnement à l'échelle de la commune.

**OBJECTIFS MOBILITÉ**

- GARANTIE DE LA SÉCURITÉ**  
Garantir la sécurité pour tous les modes de transport dans le centre du village et aux alentours de la Vernette.
- GESTION DU TRAFIC**  
S'assurer que le trafic supplémentaire engendré par le projet (+ 600-650 véh/j) reste en adéquation avec la hiérarchie du réseau routier
- MAINTIEN DU STATIONNEMENT**  
Maintenir une offre en termes de stationnement automobile. Le projet prévoit entre 106 et 109 places de stationnement.
- PROMOTION DE LA MOBILITÉ DOUCE**  
Garantir la perméabilité piétonne du site et répondre aux besoins de stationnement pour les deux-roues motorisés et vélos.



Plan de réseau TP projeté  
Christie & Gygax ingénieurs Conseils SA (2020)

	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS	CONDITIONS
<b>PROPOSITION NORD</b>	Carrefour accès RC sans traversée de trottoir • Espaces publics de la place valorisés	Axe avec bande piétonne (conflits avec piétons) • Conflits avec les futurs busTP • Plus de riverains impactés par trafic généré par PA (risques oppositions) • Conflits plus importants avec accès et stationnement privés • Trajet parking <-> RC plus long • Rampe longue • Exposition Nord, risques enneigement/verglas sur la rampe	
<b>PROPOSITION SUD 1</b>	Trajet RC <-> P le plus court • Moins de riverains impactés par le trafic généré par le PA • Rampe plus courte • Place mieux valorisée que variantes 2 et 3	Carrefour accès RC avec trottoir traversant	Démolition du bâtiment sur parcelle 114 pour élargissement rue de la Chomaz
<b>PROPOSITION SUD 2</b>	Trajet RC <-> P court • Moins de riverains impactés par le trafic généré par le PA • Rampe plus courte	Carrefour accès RC avec trottoir traversant • Trajet RC <-> légèrement plus long que var. Sud1 • Usage de la place par les voitures, espace public moins valorisé	Démolition du bâtiment sur parcelle 114 pour élargissement rue de la Chomaz
<b>PROPOSITION SUD 3</b>	Trajet RC <-> P court • Moins de riverains impactés par le trafic généré par le PA • Utilisation de la rampe existante sur parcelle 91	Carrefour accès RC avec trottoir traversant • Trajet RC <-> légèrement plus long que var. Sud1 • Usage de la place par les voitures, espace public moins valorisé	Démolition du bâtiment sur parcelle 114 pour élargissement rue de la Chomaz

Etude de mobilité - Christie & Gygax ingénieurs Conseils SA (2025)

## 2.10 - SYNTHÈSES GÉNÉRALES DE L'ATELIER 1

L'ensemble du processus participatif mené autour du projet La Vernette a révélé un paysage d'opinions complexe, marqué autant par des attentes précises concernant la qualité du futur quartier que par une incompréhension globale du projet. Les échanges en plénum, les travaux en groupes, les votes et les discussions spontanées montrent une population partagée entre l'envie de voir émerger un véritable espace central pour le village et une forte réticence à accepter la densification requise pour le rendre possible. Globalement il est possible d'observer un clivage entre les participants. Si plusieurs ont jugé l'une ou l'autre variante comme particulièrement intéressante pour la Vernette, une partie des habitants ont également émis de fortes réticences face aux variantes envisagées.

### Une lecture critique des variantes

Les retours montrent qu'aucune variante ne s'impose clairement comme une réponse idéale. Chacune présente des atouts reconnus, mais aussi des limites importantes qui interrogent sa capacité à générer un quartier cohérent, attractif et fonctionnel.

La **variante 1** bénéficie d'un avantage notable : la quantité d'espace public qu'elle génère. Cet aspect est régulièrement qualifié de positif pour la vie collective. Toutefois, elle est aussi la plus critiquée pour sa hauteur perçue comme excessive et son morcellement des espaces. L'impression générale reste celle d'une densité mal maîtrisée, peu en phase avec l'échelle villageoise.

La **variante 2** est souvent jugée plus équilibrée sur le plan des volumes, et plusieurs participants apprécient sa hauteur modérée, plus respectueuse du contexte. Cependant, la perception d'un espace public limité et trop privatif, manquant d'ouverture, revient fréquemment. Certains évoquent également une identité architecturale trop « plate » ou « industrielle », qui pourrait affaiblir le caractère du lieu.

La **variante 3**, enfin, est celle qui suscite le plus d'intérêt, mais également le plus de débats. Elle est saluée pour la qualité de sa grande place ouverte, perçue comme une centralité villageoise. Le traitement des volumes (décalages et cassures) est également apprécié. Cependant, des préoccupations importantes subsistent, notamment sur les distances proches de la laiterie, la gestion du trafic induit par l'accès au parking entrant en confrontation avec l'espace public, et l'équilibre global entre ouverture et densité.

### Enjeux transversaux

Au-delà des variantes, les ateliers ont mis en évidence plusieurs préoccupations transversales. Une partie importante des participants a exprimé sa difficulté à comprendre la logique imposée par le statut de centre local. Le lien entre les obligations légales et les besoins futurs de la commune a été perçu comme insuffisamment explicite. Cette zone d'incompréhension nourrit des réticences et renforce la perception d'un projet « imposé ».

Un premier enjeu identifié concerne la place du stationnement dans le fonctionnement du quartier. La suppression du parking extérieur existant est critiquée. Les participants n'appellent pas nécessairement à augmenter l'offre, mais attendent une garantie claire de maintien d'une capacité suffisante, ou d'une solution alternative crédible.

Un deuxième enjeu touche à la programmation des rez-de-chaussée et à la stratégie commerciale. Plusieurs contributions soulignent que le futur quartier ne pourra devenir un véritable centre vivant sans une vision claire du type d'activités recherchées, des modèles économiques possibles et d'une garantie de loyers modérés pour les surfaces commerciales. Certains s'interrogent sur l'attractivité des locaux commerciaux, et du risque élevé de vacances en raison du peu de demande commerciale dans la zone. Une « vision à 5 ou 10 ans » est demandée.

### Mobilité et sécurité

Les échanges sur la mobilité ont été parmi les plus riches. Un consensus très large se dégage pour écarter l'accès nord, jugé incompatible avec les flux scolaires, la sécurité des enfants et la configuration de la rue des Gouilles. Inversement, l'accès par le sud, et particulièrement via la rampe existante (Sud 3), est perçu comme le choix le plus cohérent. Il répond mieux aux enjeux de trafic, limite les conflits avec les piétons, et évite d'alourdir le secteur nord déjà sollicité. La mobilité douce bénéficie, quant à elle, d'un soutien unanime, notamment l'élargissement prévu de la rue de la Chomaz, perçu comme une amélioration majeure pour la sécurité et le confort des déplacements.

Restitution en plénum de l'atelier thématique :



## 3 - RÉSULTATS DE L'ATELIER « QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS »

Extrait de l'atelier « Qualité des espaces publics »



### 3.1 - CONTEXTE

La troisième partie des ateliers a porté sur la thématique de la matérialité et des ambiances futures des espaces publics du quartier. Contrairement aux exercices précédents, cette séquence ne portait pas sur les variantes de projet, mais sur les qualités d'usage et d'atmosphère générale que les habitants souhaiteraient retrouver dans les futurs aménagements extérieurs. L'objectif était d'identifier, de manière intuitive et sensible, les textures, les matières, les mobiliers et les usages collectifs qui pourraient contribuer à façonner une place villageoise conviviale, durable et adaptée aux pratiques de Gimel.

Pour cela, les participants étaient invités à travailler en groupe à partir d'une sélection d'une vingtaine de photographies illustrant différents éléments possibles d'un espace public : revêtements de sol, types de végétalisation, mobilier urbain, aires de jeux, dispositifs climatiques, structures ombragées, scènes d'animation, etc.

À partir de cette base, chaque groupe devait constituer un *moodboard* (tableau d'images d'ambiances) en classant les photographies dans deux catégories : Désirable et Indésirable, selon leurs préférences et leur vision d'une place publique réussie. Les participants pouvaient enrichir leur sélection par des commentaires, des post-it, des liens visuels entre les images ou encore des dessins permettant d'ajouter des idées non représentées dans la sélection.

Cet exercice visait non seulement à identifier les matériaux et ambiances plébiscités, mais aussi à faire émerger des sensibilités communes, des usages prioritaires et des refus clairs, afin de guider ultérieurement les choix d'aménagement indépendamment des scénarios bâtis. Les moodboards produits ont été affichés à la fin de l'atelier, permettant une lecture transversale des attentes et des tendances générales.

### 3.2 - SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Les moodboards réalisés en groupes ont permis de faire émerger des attentes concernant les futurs aménagements de la place de la Vernette. Au-delà des matériaux, les participants ont exprimé certains usages et ambiances souhaités pour la future place. Les résultats présentés ci-après synthétisent, par objet, les éléments jugés désirables et indésirables, à partir des pourcentages issus du classement des images effectué par les participants.

#### Revêtements de sol

Concernant les **éléments jugés désirables**, les revêtements les plus appréciés sont les pavés perméables, et, dans une moindre mesure, le bois, envisagé pour certaines zones spécifiques. Globalement, les participants privilégient des sols naturels et perméables, perçus comme plus agréables et plus adaptés aux usages attendus. Ils expriment le souhait d'une place publique propice à la marche, aux rencontres et à l'animation.

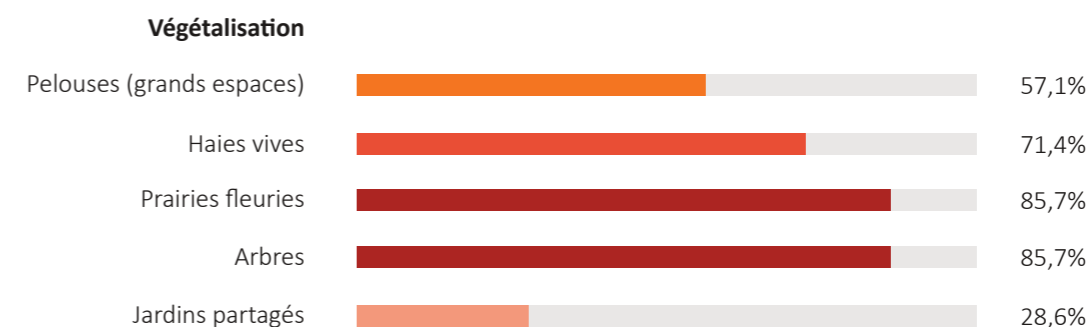
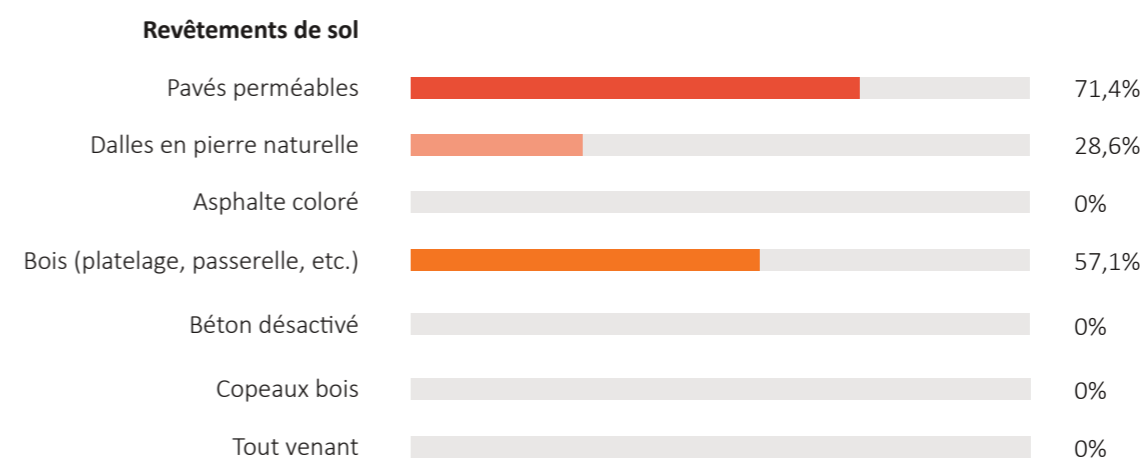
Concernant les **éléments jugés indésirables**, la tendance la plus marquée concerne le rejet des matériaux imperméables ou trop minéraux. À l'unanimité, les participants écartent l'asphalte coloré, le béton désactivé et le tout-venant. Les dalles en pierre naturelle sont également largement rejetées. Ces surfaces sont décrites comme « trop chaudes en été », « trop dures » et « trop urbaines ». Le platelage bois fait débat : s'il est globalement jugé peu durable et sensible au vieillissement, il a néanmoins recueilli une majorité d'avis positifs. Les copeaux de bois, en revanche, sont unanimement refusés, en raison de leur dégradation rapide et de l'impression peu qualitative qu'ils renvoient. De manière générale, les participants souhaitent éviter des sols perçus comme « techniques », fragiles ou bruyants, estimant que ce type de choix nuirait à la longévité de l'aménagement.

En complément, plusieurs participants ont également souligné la nécessité que les revêtements soient compatibles avec les périodes de neige et les aménagements adaptés à toutes les saisons. La question de l'évacuation de la neige déblayée en cas de fortes précipitations doit également être prise en considération dans l'entretien de la place.

#### Végétalisation

Concernant les **éléments jugés désirables**, les choix en matière de végétalisation font apparaître un consensus. Les participants expriment une forte attente en faveur d'une présence significative d'arbres, afin de créer des zones d'ombre et d'améliorer le confort climatique. Les prairies fleuries et les haies vives sont également largement appréciées, à condition d'être mises en œuvre de manière mesurée et cohérente avec les usages de la place, et de faire attention à ne pas trop diviser l'espace. Les pelouses et grands espaces verts suscitent un intérêt plus modéré.

Concernant les **éléments jugés indésirables**, certaines formes de végétalisation sont écartées pour des raisons principalement liées aux usages et à la perception de l'espace. Les jardins partagés sont fréquemment jugés inadaptés, plusieurs participants estimant que l'espace public central doit prioritairement être dédié à des usages collectifs plutôt qu'à des usages privatisés.



Jauge d'appréciation des éléments en pourcentage, de l'indésirable au désirable

### Mobilier urbain

Concernant les **éléments jugés désirables**, le mobilier urbain souhaité par les participants se caractérise par des équipements favorisant l'accueil, la convivialité et la diversité des usages. Les bancs et autres mobiliers d'assise, les assises ludiques et les tables de pique-nique sont des aménagements perçus comme essentiels pour encourager la rencontre et le partage. Des éclairages sont plébiscités, mais devront faire l'objet de réflexions quant à leur intensité, leur esthétique ou leur impact sur l'ambiance nocturne.

Concernant les **éléments jugés indésirables**, peu de types d'aménagements sont réellement rejetés dans ce registre. La majorité des éléments proposés n'a pas été classée comme indésirable. Globalement, les participants privilégient un mobilier sobre, confortable et bien intégré, sans surcharger l'espace public. De plus, plusieurs participants ont relevé que certains aménagements (notamment le mobilier et l'éclairage) pourraient encourager des usages nocturnes indésirables.

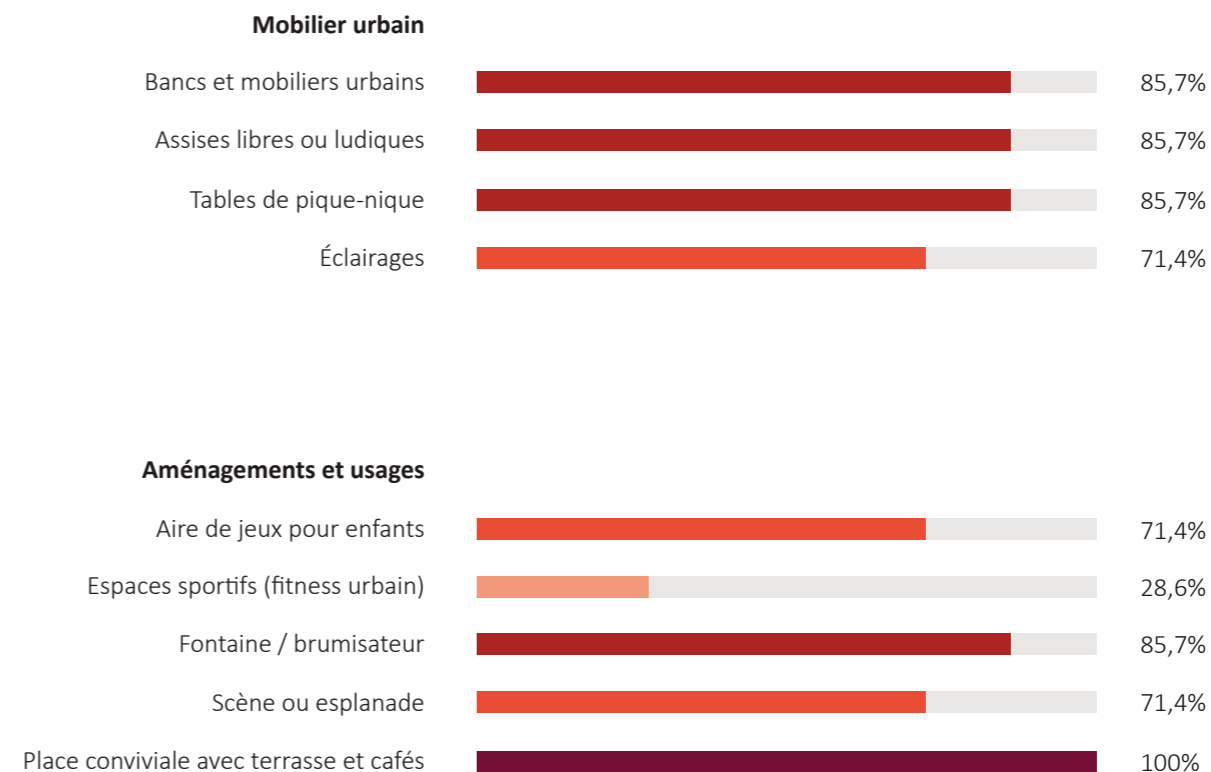
### Aménagements et usages

Concernant les **éléments jugés désirables**, l'intégration d'une fontaine, évoquée à de nombreuses reprises, est perçue comme un élément structurant et identitaire de la place. Les scènes ou esplanades événementielles, tout comme l'aire de jeux pour enfants, sont bien accueillies, à condition de rester à une échelle raisonnable et adaptée à l'accueil de petits événements et d'usages quotidiens. L'idée d'une place conviviale avec terrasses et cafés fait quant à elle l'unanimité.

Ces résultats sont cohérents avec les enseignements de l'exercice 1, notamment l'accueil positif réservé à la place centrale de la variante 3, qui s'est distinguée à plusieurs reprises dans les échanges. Cette configuration répond à la volonté de créer un espace public plus ouvert et lisible. Les commentaires soulignent également l'importance d'une organisation claire des usages : une aire de jeux bien délimitée, de taille maîtrisée, sans revêtements synthétiques, afin d'éviter les nuisances sonores liées à la résonance des matériaux. La fontaine est souhaitée, mais là encore dans des proportions mesurées. La priorité exprimée reste celle d'une place de village conviviale et accessible à tous, capable d'accueillir des temps forts collectifs. Plusieurs groupes évoquent une structuration en sous-espaces complémentaires : un coin nature, un coin enfants et un coin convivial avec tables, idéalement à proximité de l'aire de jeux. Les circulations doivent être lisibles et accessibles, avec des cheminements pavés adaptés aux personnes à mobilité réduite et des continuités douces.

Plus globalement, les participants affirment souhaiter un espace public mûrement réfléchi, qui serve à fois aux futurs résidents du quartier mais aussi à l'ensemble des habitants du village.

Concernant les **éléments jugés indésirables**, le fitness urbain est fréquemment cité comme non pertinent. Les participants estiment qu'il « n'a pas sa place dans un centre de village » et rappellent l'existence d'équipements sportifs déjà présents à proximité (basket, terrains de sport).



Jauge d'appréciation des éléments en pourcentage, de l'indésirable au désirable

### Structures écologiques

Concernant les **éléments jugés désirables**, les participants expriment un intérêt global pour les aménagements favorisant la biodiversité, à condition qu'ils soient bien intégrés et adaptés au contexte villageois. Les nichoirs à oiseaux sont largement plébiscités notamment lorsqu'ils sont intégrés directement à l'architecture. Les pergolas végétalisées recueillent également une majorité d'avis positifs, bien que leur appréciation soit plus nuancée. Les noues végétalisées et les toiles tendues obtiennent des taux d'adhésion plus modérés.

Concernant les **éléments jugés indésirables**, les noues végétalisées font l'objet de réserves et suscitent de nombreux échanges. Elles sont décrites comme des dispositifs trop techniques, demandant un entretien important, parfois peu esthétiques, susceptibles de provoquer des allergies et, pour certains participants, n'apportant pas de véritables bénéfices écologiques, car perçues comme une forme de « nature artificielle ». Les abris à insectes sont jugés comme pas adaptés à un emplacement central dans le village. Les toiles tendues sont également critiquées pour leur manque de durabilité et d'esthétisme ; certains participants préfèrent investir dans des arbres offrant un ombrage pérenne plutôt que dans des structures temporaires.

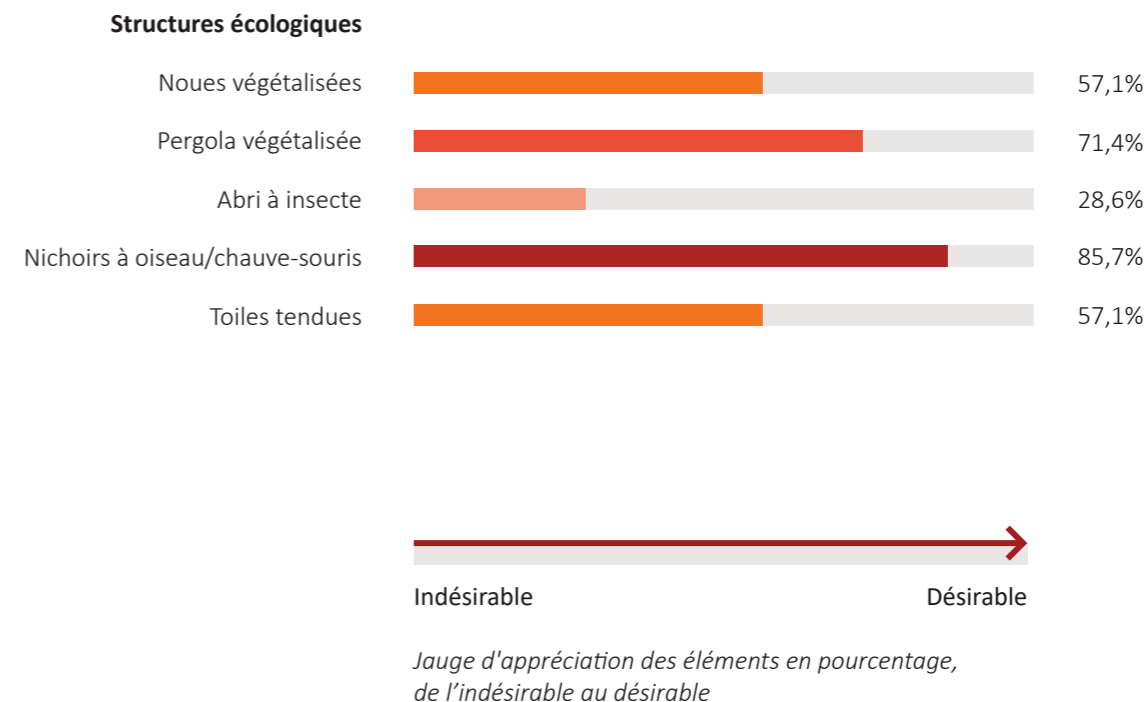
### Vision globale

L'ensemble des échanges met en évidence une vision largement partagée d'une place vivante, conviviale et polyvalente, capable d'accueillir aussi bien les usages du quotidien que des temps forts ponctuels. Les participants souhaitent un espace public pouvant recevoir un marché hebdomadaire, des petits événements ou des animations locales.

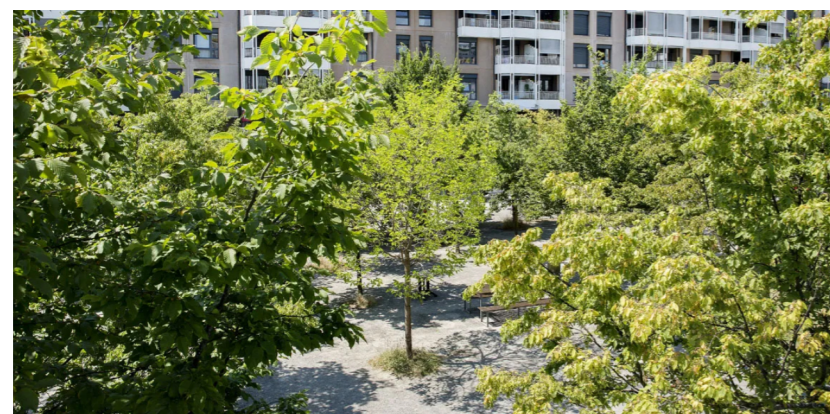
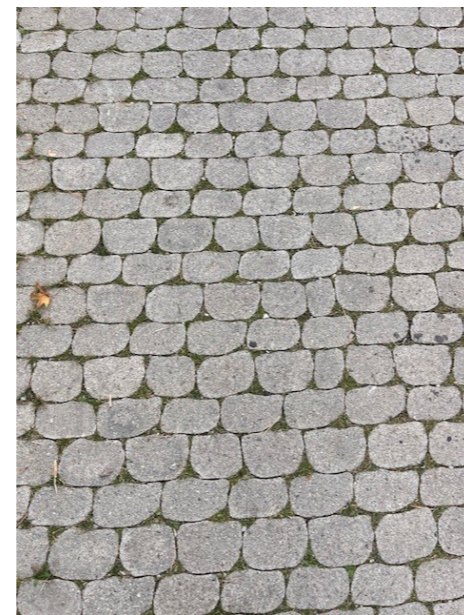
Plusieurs propositions complémentaires viennent enrichir cette vision globale :

- la présence d'un terrain de pétanque ;
- la possibilité d'un espace "nature" complémentaire à la place principale ;
- l'organisation possible d'un marché hebdomadaire ;
- la possibilité d'accueillir des événements saisonniers, comme l'installation du sapin de Noël.

Au-delà des matériaux et des équipements, les participants émettent des réserves face au risque d'un espace trop aménagé, trop programmé ou trop "urbain". La place ne doit être ni rigide, ni saturée d'objets ou de fonctions spécialisées.

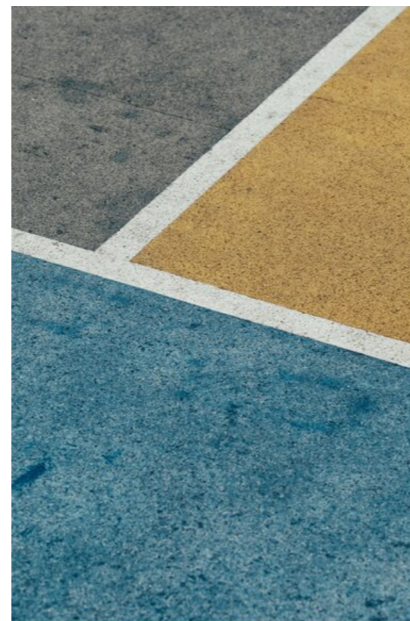
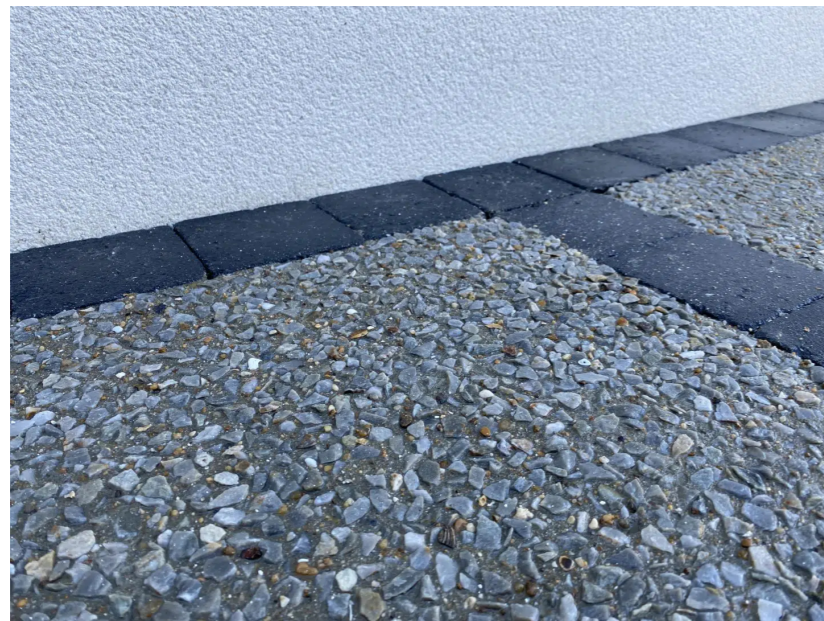


### DÉSIRABLE



Extraits des images majoritairement sélectionnées dans la catégorie « désirable » de l'atelier « Qualité des espaces publics »

## INDÉSIRABLE



Extraits des images majoritairement sélectionnées dans la catégorie « indésirable » de l'atelier « Qualité des espaces publics »

## 4 - CONCLUSION

Clôture de la soirée participative



Les ateliers participatifs des 4 et 6 novembre 2025 ont permis d'approfondir le dialogue engagé en 2023, tout en offrant à la population l'occasion d'exprimer ses attentes, ses réserves et ses aspirations face aux propositions des trois variantes du projet pour la place de la Vernette, appelé à transformer durablement le centre de la commune de Gimel.

Au fil des échanges, deux constats majeurs se dégagent : d'une part, une forte volonté de la population d'être entendue et de comprendre les raisons et objectifs du projet ; d'autre part, l'expression d'attentes précises quant à la manière dont ce nouveau quartier doit s'intégrer dans le tissu villageois. Les ateliers ont joué un rôle important pour révéler les sensibilités locales.

L'atelier consacré à la forme urbaine et à la densité a montré que, si aucune variante ne fait consensus, les participants partagent des préoccupations communes : des volumes perçus comme trop hauts, la nécessité d'une place centrale lisible, la question du stationnement public, et l'importance d'une intégration architecturale respectueuse de l'échelle du village. Si certains voient dans la variante 3 un potentiel intéressant pour créer une centralité villageoise, d'autres rappellent qu'elle nécessite encore quelques ajustements. Au-delà des variantes, les discussions entre les participants révèlent un besoin de vision plus globale et d'une stratégie communale claire, tandis que certains demandent une variante substantiellement nouvelle. Les tendances issues des votes en fin de soirée confirment cette lecture : la variante 1 recueille peu de soutien, la variante 2 est souvent perçue comme un compromis acceptable, tandis que la variante 3 apparaît comme la plus attractive (une fois mis de côté le vote biaisé de la première soirée). La part significative de votes blancs souligne toutefois la difficulté à se positionner et la nécessité de poursuivre les clarifications.

L'atelier consacré aux matériaux a, quant à lui, mis en avant une convergence sur les attentes en matière d'ambiance extérieure. Les participants souhaitent une place de village ouverte à toute la population gimelane, généreuse, végétalisée et conviviale, capable d'accueillir un marché et de petits événements. Les matériaux naturels et perméables, les mobiliers simples, la présence d'arbres sont un socle commun de préférences. Les éléments jugés indésirables sont liés aux revêtements minéraux et imperméables, aux structures jugées « trop urbaines » ou artificielles.

L'ensemble des contributions souligne aussi l'importance de la question de la mobilité, tant pour la sécurité que pour le fonctionnement du quartier. Un accueil très positif a été réservé au projet La Chomaz incluant l'élargissement de la rue de la Chomaz.

En complément de la première étude financière, la question de l'équilibre économique du projet et du modèle de financement plusieurs fois soulevée par les participants devra être précisée sur la variante identifiée pour la suite des études.

Enfin, la démarche participative a permis de faire émerger des préoccupations plus globales : la compréhension du rôle de Gimel comme centre local, les enjeux de densification, la pérennité des commerces, le rapport au stationnement et le besoin d'une vision politique claire. Ces préoccupations ne constituent pas un refus systématique du projet, mais l'expression d'un besoin de lisibilité et de dialogue.

La version finale du rapport a été validée par le groupe de suivi de la démarche participative en date du :

28 mai 2026

---

**Signatures :**

Florence Dambricourt



Pierre Gallone



Lionel Weber



Jean-Claude Landry



Mary Croisier



Luc Durussel



Le présent Rapport de synthèse a été rédigé par ABA Partenaires SA